

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 10

Rubrik: La collecte de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

distances; c'est le dimanche 9 août, à 2 heures 40 que nos infirmières sont partis; le soleil dardait ses plus chauds rayons et le train omnibus, lentement, arriva à 11 heures du soir à Aarau; là, il s'est arrêté et n'est reparti que le lendemain à 5 heures!

On a couché sur la paille; la femme

du pasteur de Glaris a fourni des taies d'oreiller, on en a cousu d'autres et tout s'est passé le mieux du monde.

Après quelques jours d'exercice et d'attente, les armées paraissant s'éloigner de nos frontières, les 40 gardes de Glaris ont été licenciées, provisoirement, les 19 et 20 août.

Croix-Rouge anglaise en Suisse

Le Ministre de Grande-Bretagne à Berne, ayant organisé une Croix-Rouge anglaise en Suisse, la section de Genève s'est placée sous son haut patronage. Les réunions de

couture ont lieu le mercredi et samedi de 4 à 6 heures chez Mme Aug. de Candolle, 3, chemin du Square. Les dons en argent et en nature sont reçus avec reconnaissance.

La collecte de la Croix-Rouge

Jusqu'à ce jour, plus de 500,000 fr. sont parvenus à l'office central de la Croix-Rouge à Berne. Dans tout le pays, les mains habiles de nombreuses femmes travaillent à remplir les cinq dépôts de la Croix-Rouge de St-Gall, Zurich, Lucerne, Berne et Lausanne, de linge de corps pour malades et bien portants. Les troupes ont reçu jusqu'à présent, par l'entremise de ces dépôts, environ 15,000 chemises et plus de 25,000 paires de chaussettes et, grâce à l'esprit de sacrifice du peuple suisse, la Croix-Rouge est à même de pourvoir dans une large mesure les soldats nécessiteux de sous-vêtements.

Pour que la répartition se fasse d'une manière convenable et équitable, il est nécessaire que les commandants d'unité qui, eux, sont le mieux à même de connaître les besoins de leurs hommes, s'adressent directement au médecin en chef de la Croix-Rouge et non à une section locale, ou à une rédaction de journal. Le bureau central fera immédiatement répondre par le dépôt le plus rapproché à toute demande qui lui parviendra. Lorsque cette manière de faire sera adoptée par tous les commandants de troupes, on ne verra plus des unités de troupes surchargées de dons et d'autres s'en aller les mains vides.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société vaudoise de la Croix-Rouge. — La Société vaudoise de la Croix-Rouge a reçu jusqu'au 15 septembre 34,718 fr. 59 pour la col-

lecte. À cette somme, il y a lieu d'ajouter le tiers de la fortune des sections, qui a été versé, conformément aux statuts, soit 4965 fr. Le total